



## LA RETRAITE PAR POINTS C'EST TOUJOURS NON !

La journée de mobilisation et de manifestations du mardi 9 octobre a été un moment fort pour les salariés, les jeunes, les retraités, 50 000 manifestants à Paris, plus de 300 000 dans le pays.

Le mercredi 10 octobre, le haut-commissaire aux retraites Jean-Paul Delevoye a réuni les organisations syndicales de salariés et d'employeurs pour un bilan de la 1ère phase de concertation sur la réforme systémique des retraites et a présenté les premiers grands principes de la réforme.

Ce projet de réforme correspond, à quelques brouillles près, à celui présent au Sénat le 19 avril 2018. Il faut changer de système a martelé Jean-Paul Delevoye.

Face aux risques que comporte une réforme aussi radicale, en particulier, pour les salariés les plus fragiles (carrières hachées, CDD, temps incomplet de nombreuses femmes salariées, etc.), le gouvernement allonge les délais et recule la présentation du projet de loi à juin 2019, après les échéances électorales. L'UD CGT de l'Essonne se prononce pour le maintien et l'**amélioration** de l'ensemble des **42** régimes : régime général, régimes complémentaires, régimes spéciaux **ainsi que** le code des pensions civiles et militaires, **CNRACL...**

La perspective de régime unique conduirait à la disparition des régimes des fonctionnaires et des 42 régimes et, en conséquence, à la remise en cause des statuts d'agents publics et de fonctionnaires. De même, les retraites complémentaires disparaîtraient.

En affichant le maintien du niveau de cotisation (28 %) et de l'âge d'ouverture du droit à retraite (62 ans), le gouvernement veut faire croire que le nouveau système maintiendra le niveau de pension et l'âge de départ, avec un supplément de transparence.

Il n'en est rien.

Si par exemple on applique les règles de la retraite complémentaire actuelle en points (Arrco-Agirc) à la totalité du salaire, une pension de 1600 euros passerait à 1000 euros.

Rappelons qu'en Suède, le système de retraite à points institué au milieu des années 1990 a fait baisser les retraites de 92 % des femmes et de 75 % des hommes.

L'UD CGT de l'Essonne réaffirme qu'elle s'opposera à tout projet de réforme des retraites qui mettrait fin à la retraite par répartition avec la création d'un système universel de retraite par points avec pour principale conséquence d'individualiser les droits en faisant disparaître les garanties collectives. Il faudrait au contraire améliorer la prise en compte des périodes de formation, la pénibilité du travail, la difficulté des fins de carrière, la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes (les femmes ont une retraite inférieure de 40% à celle des hommes – hors pension avec réversion).

L'UD CGT de l'Essonne porte des propositions pour améliorer les droits de toutes et tous : améliorer les conditions de travail, augmenter les salaires, les retraites, les aides sociales pour l'autonomie des jeunes, les minima sociaux et gagner l'égalité femme/homme (8 entreprises sur 10 en Île-de-France ne respectent pas la loi en la matière).

Évry, le 6 novembre 2018